

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 septembre 2022
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-deux le vingt et un septembre à 17H00, le Conseil Municipal convoqué le quinze septembre s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Jean CONREAUX, Maire

Nombre de membres en exercice : 12

Etaient présents : SEMIOND Philippe - REYMOND Andrée - MOUTIER Gérard - DE CLINCHAMPS Patrice - GARNIER Martine - VALBON François - HAMMES Marie-Pierre - CLERET DE LANGAVANT Maixent

Absents : ROULX-LATY Didier - DECAUX Brice

Procurations : JULIENNE Olivier à CONREAUX Jean

Monsieur SEMIOND Philippe été nommé secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE DES GIRAUDES AU TITRE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UN VOYAGE SCOLAIRE

A la suite de la délibération précédente monsieur le maire propose au conseil de délibérer sur l'attribution d'une subvention de 50.00 € au collège des Giraudes, destinée à participer au financement d'un voyage scolaire auquel participe 1 élève domicilié à Vallouise-Pelvoux.

Monsieur le maire précise que ce voyage s'inscrit dans le cadre d'un projet de l'atelier « *mémoire et avenir* » dans lequel sont inscrits des élèves de 4^{ème}, qui travaillent sur le thème intitulé " *La gestion des blessés pendant la première guerre mondiale, au front, dans les tranchées et à l'arrière.*"

Ce projet aboutira à la réalisation d'un documentaire en réalité augmentée, montrant notamment l'organisation du personnel médical et des postes de secours, ambulances et hôpitaux des champs de bataille à l'arrière pendant la guerre de 14-18, au travers du destin de 4 Haut-Alpins (blessé, infirmière, ambulancier et médecin).

Ce projet conduira notamment les élèves à participer à un voyage mémoriel à Verdun, objet de la présente subvention.

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 50.00 € au collège des Giraudes, destinée à participer au financement d'un voyage mémoriel à Verdun ;
- **Dit** que cette dépense a été inscrite au BP 2022 par voie de décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le 22/09/2022
ID : 005-200064657-20220921-DCM210922_8-DE

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Reymond

Handwritten signature

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales